

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE
VAUCLUSE

SERVICES DE L'ETAT
EN VAUCLUSE

10 JUL. 2017

DE LA COMMUNE D'ALTHEN-DES-PALUDS

Séance du 04 Juillet 2017

**NOMBRES DE
MEMBRES**

Afférents Conseil: 23
En exercice : 23

Qui ont pris part à la
Délibération : 23

**Date de la
Convocation**

26/06/2017

Date d'affichage

07/07/2017

Le trente mai deux mille dix-sept à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'ALTHEN-DES-PALUDS, légalement convoqué en date du dix-neuf mai deux mille dix-sept, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de son maire en exercice, Monsieur Michel TERRISSE.

Présents :

M. Michel TERRISSE, Maire, Mme Chantal RICHARD-PARAYRE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Françoise WENGER, Mr Denis FOURNET, Mr Georges PARIGOT, Adjoint, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Jean-Michel BENALI, Mr Yves-Michel ALLENET, Mme Sophie BRETA-DENIS, Mme Mireille LEONARD, Mme Odile NAVARRO, Mme Aurélie CHARDIN, Mr Antonio SANCHIS, Mme Sandrine VOILLEMONT, Mme Isabelle ZAPATA, Mme Nicole FABRE, Mr Lucien STANZIONE, Joël NIQUET, conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir :

Mr Christophe DE CECCO donne pouvoir à Mr Michel TERRISSE
Mr Bernard LE MEUR donne pouvoir à Mme Sophie BRETA-DENIS
Mr Laurent JEANDON donne pouvoir à Mme Sylviane VERGIER
Mr Jean MAITRE donne pouvoir à Mr Joël NIQUET

Secrétaire de séance : Mme Aurélie CHARDIN

Délibération n°2

**NUMERO ET
OBJET DE LA
DELIBERATION :**

MODIFICATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la présente délibération est rapportée.

En effet, suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 29 juin dernier et s'est prononcé favorablement par 24 voix pour et une voix contre, pour l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées.

La demande de dérogation, accompagné des procès-verbaux des conseils d'école et du P.E.T. (Projet Educatif Territorial) 2017 a été déposé ce jour à l'inspection académique, service DSDEN.

Mme Nicole FABRE souhaite rappeler que les enfants, entre 15h30 et 16h30 ne sont plus attentifs aux apprentissages. Une étude de sociologues, en 2016, sur les jeunes de 16 à 25 ans, montre qu'au niveau de la lecture, 10% d'entre eux ont de grandes difficultés et 5% sont à la limite de l'illettrisme. Elle ajoute que les pouvoirs publics ont imposé les modifications des rythmes scolaires aux communes, sans pour autant leur donner les moyens de réaliser des activités efficaces et de qualité. Elle ajoute que les parents ne sont pas satisfaits des activités du périscolaire, et que revenir à la semaine des 4 jours est un véritable retour en arrière

Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a pas forcément de problème sur les rythmes scolaires, mais plutôt sur les méthodes d'enseignements. Il confirme que les pouvoirs publics n'ont pas donné les moyens aux communes d'organiser les Nouvelles Activités Périscolaires, ces dernières sont donc un véritable échec.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de rapporter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Unanimité – 23 voix pour

Le Maire,
Michel TERRISSE.

Acte exécutoire :

Loi n°82-213 du 02/03/82

Loi n°82-623 du 22/07/82

Envoyé le :

Affiché le :

Le Maire,

